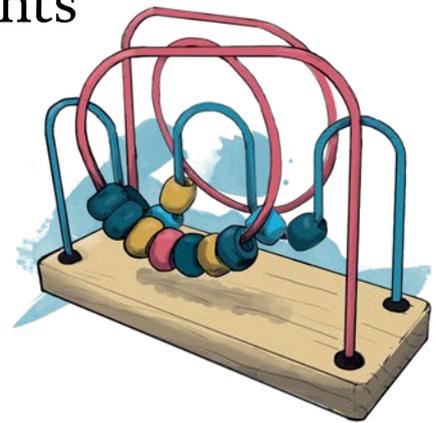


L'éducation non formelle des enfants en âge préscolaire au Luxembourg

Kevin Simoes Loureiro & Sascha Neumann

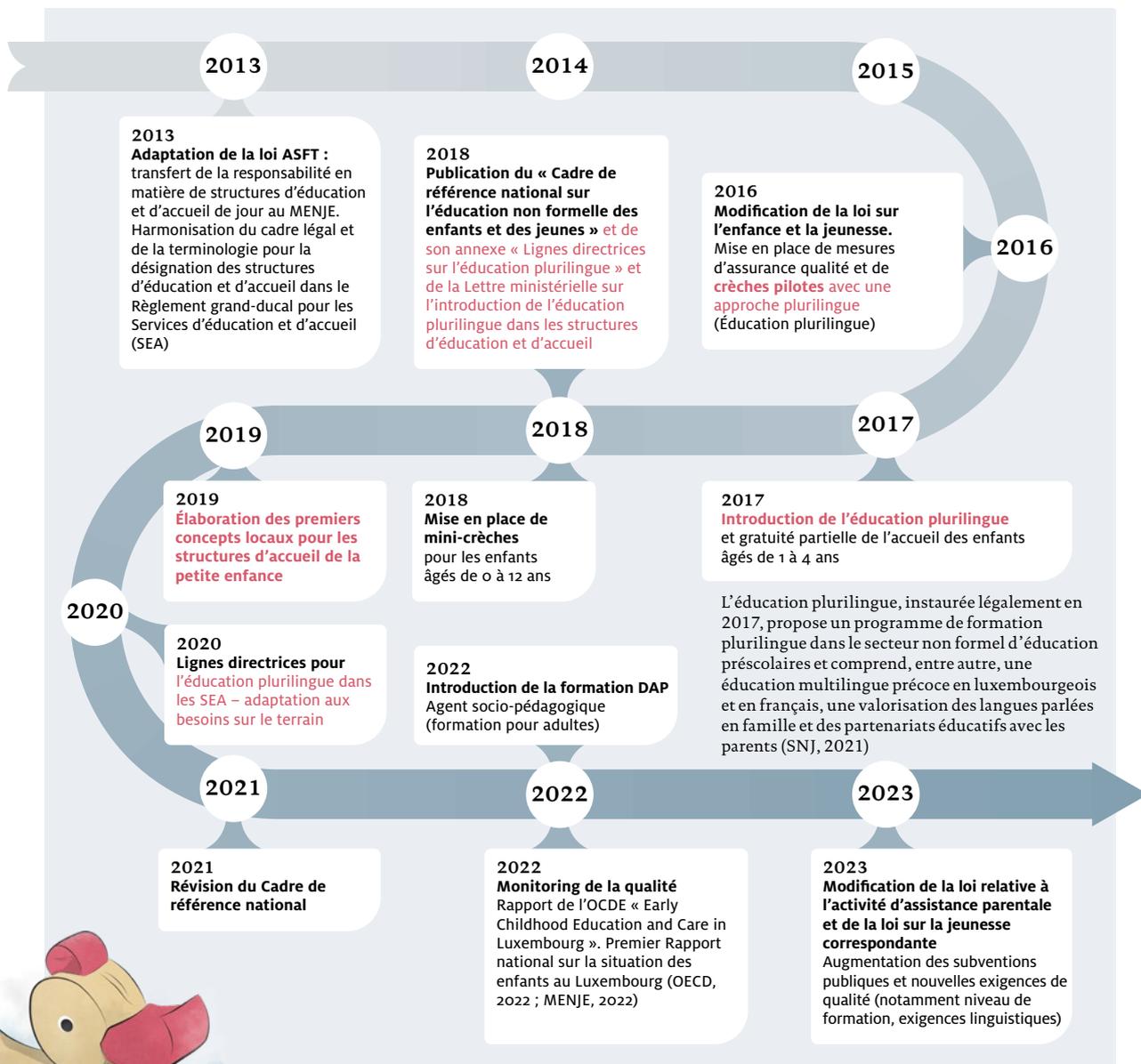
La présente contribution aborde les nouveautés légales et structurelles dans le domaine de l'éducation non formelle des enfants en âge préscolaire, ainsi que l'évolution numérique de la population d'enfants et des places d'accueil. La figure 1 offre un aperçu des évolutions dans le domaine préscolaire en mettant l'accent sur les récentes innovations en matière d'éducation plurilingue dans l'éducation et l'accueil de la petite enfance (faisant suite à Hekel & Simoes Loureiro, 2021).



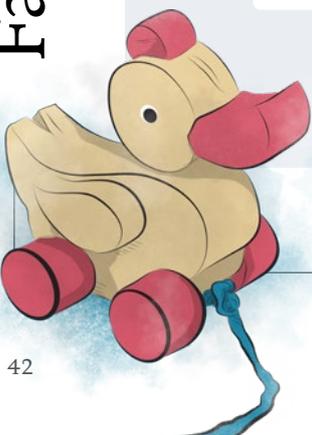
Nouvelles évolutions dans le domaine de l'éducation non formelle des enfants en âge préscolaire

Fig. 1: Évolution de l'éducation non formelle des enfants en âge préscolaire

■ Éducation plurilingue dans l'éducation non formelle



Source : Hekel & Simoes, 2021 ; actualisation : Simoes Loreiro & Neumann.



Évolution de la population d'enfants et du nombre de places d'accueil au fil du temps

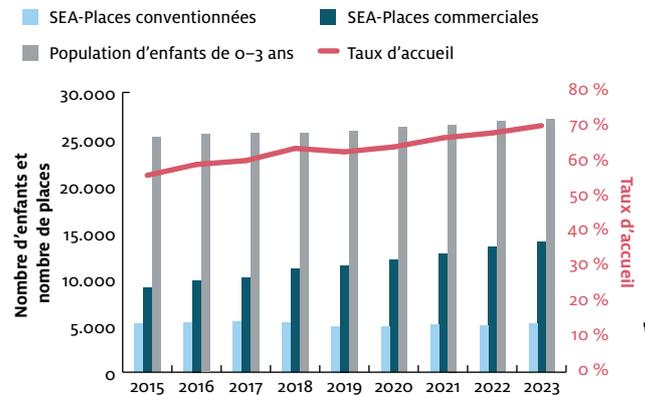
Au 1^{er} janvier 2023, selon le STATEC, le Luxembourg recensait 27 105 enfants (3,65 % de la population totale) de moins de 4 ans accomplis, n'ayant pas encore atteint l'âge de la scolarité obligatoire et pouvant bénéficier en principe d'une place (subventionnée) dans une structure d'éducation non formelle. Outre les structures d'accueil de jour collectives des services d'éducation et d'accueil pour enfants (SEA), ces établissements comprennent aussi les mini-crèches et l'assistance parentale. Globalement, la population d'enfants de moins de 4 ans accomplis vivant au Luxembourg connaît une légère augmentation ou reste constante par rapport à l'année précédente (voir fig. 2). Les proportions d'une tranche d'âge à l'autre (moins de 1 an, 1 an, 2 ans et 3 ans) sont elles aussi restées à peu près identiques.¹



Entre 2015 et 2023, on recense une augmentation constante des places d'accueil pour les enfants en âge préscolaire (voir fig. 2). Cette augmentation ne se vérifie toutefois pas de façon égale dans les différentes formes d'organisation. Elle concerne surtout les structures collectives d'éducation et d'accueil (SEA) et en particulier celles du secteur privé (SEA-places commerciales), alors que le nombre de places disponibles dans le secteur conventionné (SEA-place conventionnées) est resté globalement stable. En revanche, pour l'assistance parentale, qui est également une structure éducative non formelle, le nombre de places a (encore) reculé depuis 2021, passant de 2 164 à 1 839 (Hekel & Simoes Loureiro, 2021). Quant aux mini-crèches mises en place en 2018, 55 places au total ont été créées jusqu'en 2023 (MENJE, 2023).

Jusqu'à présent, les données relatives au taux d'accueil des structures d'éducation non formelles pour les enfants d'âge préscolaire – en termes de nombre de places d'accueil par rapport au nombre d'enfants d'âge préscolaire n'ayant pas 4 ans accomplis – n'ont été fournies que de manière sporadique et ne reflètent que très peu la situation actuelle. En outre, ce taux ne peut être calculé que de façon approximative, puisqu'en principe, une même place peut être occupée par plusieurs enfants à des plages horaires différentes (MENJE, 2023). Enfin, il est d'au-

Fig. 2 : Population d'enfants et places d'accueil pour les enfants en âge préscolaire, moins de 4 ans accomplis, taux d'accueil 2015–2023

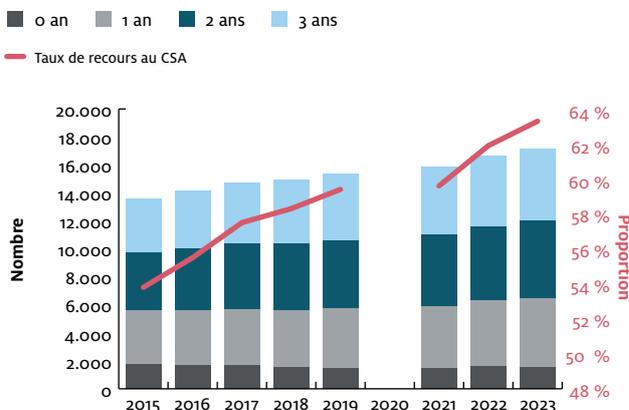


Sources : Le Portail des Statistiques, 2024 (compilation interne) ; MENJE, Rapport d'activités (compilation interne 2015–2023).

tant plus difficile de déterminer avec précision le taux d'accueil pour le groupe des enfants d'âge préscolaire dans les structures d'éducation non formelle, car les données relatives aux places disponibles dans l'assistance parentale ne sont pas disponibles pour les enfants en âge préscolaire, mais seulement pour tous les enfants de 0 à 12 ans.

Néanmoins, un calcul du taux d'accueil ne prenant en compte que les places disponibles dans les structures collectives (SEA) pour les enfants d'âge préscolaire ayant moins de 4 ans accomplis permet d'identifier la tendance générale. Dans l'hypothèse (non-conforme à la réalité) selon laquelle une place correspond à un seul enfant accueilli et que ces places sont disponibles uniquement dans les structures collectives du SEA, le taux d'accueil a connu une augmentation d'un peu plus de 50 % à environ 70 % entre 2015 à 2023, soit un accroissement plus important que celui du nombre d'enfants vivant au Luxembourg. Ces chiffres laissent entrevoir une évolution globalement positive de l'offre dans le domaine de l'éducation et de l'accueil préscolaire. Outre les efforts considérables déployés en matière de développement de la qualité, la tendance à un développement quantitatif de l'offre s'est donc elle aussi maintenue au cours des dernières années (voir Neumann, 2018).

Fig. 3 : Nombre et proportion d'enfants de moins de 4 ans accomplis domiciliés au Luxembourg et bénéficiant des prestations CSA



Source : Bureau des Chiffres, MENJE (compilation interne).

À l'instar de l'offre des places d'accueil, la demande en structures d'éducation et d'accueil pour les enfants d'âge préscolaire n'a cessé d'augmenter elle aussi depuis 2015, comme on peut le déduire par exemple du nombre croissant d'enfants bénéficiant du système de chèques-service accueil (CSA). En 2023, ce sont au total 63 % des enfants de trois à quatre ans qui ont bénéficié des prestations du CSA (voir fig. 3). Ce taux correspond à la valeur moyenne de l'ensemble du groupe d'âges de 0 à 12 ans (62 %, y compris les enfants soumis à l'obligation scolaire, MENJE 2023, OCDE 2022). Cela étant, le recours au CSA pour les tout jeunes enfants varie selon les tranches d'âge : alors que jusqu'à 1 an révolu seuls 23,5 % des enfants ont bénéficié des prestations du CSA en 2023, ils étaient plus de 75 % chez les enfants de 3 à 4 ans. On peut donc s'attendre à ce que le recours aux prestations d'accueil augmente avec l'âge au cours des premières années de vie.

Références

OECD. (2022). Strengthening Early Childhood Education and Care in Luxembourg. A Focus on Non-Formal Education. OECD.

MENJE. (2022). Nationaler Bericht 2022 zur Situation der Kinder in Luxemburg: Wohlbefinden von Kindern in Luxemburg. MENJE.

MENJE. (2023). Rapport d'activité 2023. MENJE.

SNJ. (2021). Bilan d'Activités; La Mise en Œuvre du Programme d'Éducation Plurilingue dans l'Accueil de la Petite Enfance au Luxembourg. SNJ.

Hekel, N. & Simoes Loureiro, K. (2021). Frühkindliche Bildung in Luxemburg. In LUCET & SCRIPT, Bildungsbericht Luxemburg 2021 (pp. 38–41). LUCET & SCRIPT.

Neumann, S. (2018). Non-formale Bildung im Vorschulalter. In LUCET & SCRIPT, Bildungsbericht Luxemburg 2018 (pp. 15–22). LUCET & SCRIPT.

1 : Les enfants vivant au Luxembourg et ayant eu quatre ans accomplis après la date limite fixée au 1^{er} septembre pour atteindre l'âge de la scolarité obligatoire n'ont pas été pris en compte, de même que les enfants de frontaliers-ères travaillant au Luxembourg. Tous âges confondus (jusqu'à 13 ans), 3 581 enfants de travailleur-euse-s frontaliers-ères bénéficient actuellement du système de chèques-service accueil (CSA).